



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 78

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2
- absents excusés 2

Du vendredi 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 11 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Déclaration d'Intention d'Aliéner
(DIA) au 17 rue du Colonel
Bénitte à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/09/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 septembre 2020

Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT et Olivier LADRANGE à Elie PERRIOT

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Olivier LADRANGE

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Georgette JOB

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération n°2020/7 « Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire – alinéa n°15 » du 09 juin 2020,

VU la délibération n°2019_018 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Savoir-Faire en date du 21 février 2019,

VU la DIA n°05206020B0039 reçue le 03 septembre 2020 à la Commune de Bourbonne les Bains émanant de Maître François PENY pour la vente de la parcelle section AI n°357,

CONSIDÉRANT qu'aucun projet n'est envisagé par la Commune sur cette parcelle. Il n'est pas nécessaire de préempter cette dernière,

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le 16/09/2020

ID : 052-215200403-20200911-2020_78-DE



Monsieur le Maire présente la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue par courrier à la Commune de Bourbonne les Bains le 03 septembre 2020 de Maître François PENY, Notaire, sis 2 rue Bossack 21000 DIJON.

Il indique au Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas préempter cette vente relative à la parcelle section AI n°357 sise 17 rue du Colonel Bénitte à Bourbonne les Bains de Monsieur Anthony GABRIELE en indivision avec Madame Lova Hasiniaina Fédérica RAZAKAMADY pour un montant de 205 000.00 €.

La délibération et la Déclaration d'Intention d'Aliéner seront transmises au Notaire et à la DDFIP des Vosges.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée l'accord pour ne pas exercer son droit de préemption et l'autorisation pour signer tous les documents afférents à cette affaire.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas exercer le droit de préemption pour la vente de la parcelle section AI n°357 sise 17 rue du Colonel Bénitte à Bourbonne les Bains
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2020

Le Maire



M. André NOIROT